

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 32

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, M. CABRI Gérard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, M. DAUMAS Robert, Mme LEROY Bénédicte, M. COTTET-MOINE Patrick, Mme EPHESTION Angélique, M. LANDA Jean-Claude, M. RICHARD Gérard, Mme QUENET Arlette, Mme GUFFOND Dominique, M. ALBERIGO Jean-Claude, M. DUMET Dany, Mme GRAFFIN Martina, M. MICHEL Robert, Mme GAUTIER Denise, M. KAUPP Philippe, Mme LUCIANI Valérie, M. DEON Ludovic, Mme SINTES Magali, Mme PAPPÀ Elodie, M. LUPI Robert, Mme GUIEN Tatiane, Mme FERARD Thérèse, M. PAPAIZIAN Raphaël, M. Malfatto Eric, Mme AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme MOUTTET Léa
M. DELVALEE Stéphane
Mme GAGLIARDI Carine**

**procuration à
procuration à
procuration à**

**M. DAUMAS Robert,
M. ALBERIGO Jean-Claude,
M. LUPI Robert,**

ETAIT ABSENT :

M. BAZILE Benoît.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, désigne **Mme LUCIANI Valérie** comme secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET VILLE 2021.

N°2021/10/07

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L1612

CONSIDERANT la délibération du 23 juin 2021 relative la décision modificative n°1 du budget de la Ville,

CONSIDERANT la délibération du 18 mars 2021 relative à la reprise anticipée des résultats 2020 du budget de la Ville,

CONSIDERANT la délibération du 18 mars 2021 approuvant le Budget Primitif 2021 de la Ville,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder, par décision modificative n°02, à des réajustements budgétaires,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances en date du 6 octobre 2021,

M. CABRI - RAPPORTEUR, après lecture, propose à l'assemblée d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Ville 2021 aux montants suivants, équilibrés par section tant en dépenses qu'en recettes et tels que détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération :

Section de Fonctionnement : 1 293 274,00 €

Section d'Investissement : 1 634 032,00 €

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

PAR 28 VOIX POUR ET 4 CONTRE (M. MALFATTO, Mme AMBROGIO, Mme LEGOND, M. CHABLE),

DECIDE d'approuver la Décision Modificative n°02 de l'exercice 2021 telle que présentée et annexée.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.


Le Maire,

Bernard MOUTTET

83210049
Code INSEEMAIRIE DE CUERS
BUDGET PRINCIPAL

IV - ANNEXES

L'assemblée délibérante a voté le présent budget : au niveau du chapitre pour la section d'investissement et au niveau du chapitre pour la section d'exploitation

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire
A Cuers, le 21 octobre 2021
Le Maire



Bernard MOUTTET

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents ou représentés : 32
Nombre de suffrages exprimés
Votes : Contre : 4 Pour : 28 Abstention : —

Date de convocation : le 15 octobre 2021

Délibéré par le Conseil Municipal réuni à Cuers le 21 octobre 2021.

Les Membres du Conseil Municipal

CABRI Gérard		KAUPP Philippe	
MARTEDDU Marie-Noëlle		LUCIANI Valérie	
DAUMAS Robert		DELVALEE Stéphane	Procuration
LEROY Bénédicte		DEON Ludovic	
COTTET-MOINE Patrick		SINTES Magali	
EPHESTION Angélique		PAPPA Elodie	
LANDA Jean-Claude		LUPI Robert	
MOUTTET Léa	Procuration	GUIEN TATIANE	
RICHARD Gérard		FERARD Thérèse	
QUENET Arlette		PAPAZIAN Raphaël	
GUFFOND Dominique		GAGLIARDI Carine	Procuration
ALBERIGO Jean-Claude		MALFATTO Eric	
DUMET Dany		AMBROGIO Séverine	
BLATCHE-GRAFFIN Martina		LEGOND Chloé	
MICHEL Robert		CHABLE Pierre-Laurent	
GAUTIER Denise		BAZILE Benoit	Absent

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
reçu par le représentant de l'Etat le :
et publié ou notifié le :
Le Maire

Bernard MOUTTET